

# Programme de Formation

## CACES- Pemp nacelle recyclage R 486

### Organisation

**Durée** : 14 heures

**Mode d'organisation** : Présentiel

### Contenu pédagogique

#### **Public visé**

Cette formation s'adresse à un large public, englobant :

- Toute personne souhaitant obtenir le CACES® pour conduire des PEMP.
- Les employés et les entreprises ayant du personnel amené à travailler avec des PEMP.
- Des professionnels de la sécurité souhaitant approfondir leurs connaissances sur les normes de sécurité en vigueur.

Il est essentiel que les participants soient âgés de plus de 18 ans et qu'ils répondent aux pré-requis spécifiés.



#### **Objectifs pédagogiques**

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont multiples et visent à assurer la sécurité des utilisateurs de PEMP. À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Appliquer la réglementation issue de la recommandation R486.
- Appliquer les consignes de sécurité.
- Effectuer l'entretien courant des PEMP.
- Conduire une PEMP en toute sécurité, selon la catégorie concernée.

En somme, l'objectif est de fournir aux stagiaires toutes les connaissances et compétences requises pour une utilisation sécurisée des PEMP, minimisant ainsi les risques d'accidents.



#### **Description**

Cette formation, intitulée CACES - Pemp nacelle recyclage R 486, a pour but principal de permettre aux participants d'obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES®). Elle est cruciale pour garantir que les stagiaires puissent conduire des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en toute sécurité.

Le contenu pédagogique est riche et varié, abordant notamment :

- La réglementation issue de la recommandation R486 et son application durant l'utilisation de PEMP.
- Les consignes de sécurité à respecter.
- L'entretien courant des PEMP.
- Les connaissances théoriques sur les différents types de PEMP, leurs mécanismes, et les dispositifs de sécurité associés.
- Les principes de fonctionnement et les rôles des différents éléments de la PEMP.
- L'évaluation des connaissances théoriques et pratiques à travers des tests rigoureux.

La formation se déroule sur 2 jours et comprend 14 heures de cours, réparties entre théorie et pratique,



pour s'assurer que chaque participant acquière les compétences nécessaires.

Les modalités d'évaluation sont strictes, avec des tests théoriques et pratiques basés sur des référentiels définis, garantissant que seuls les candidats ayant démontré leur compétence obtiennent le CACES®.



### **Prérequis**

Pour suivre cette formation, les pré-requis incluent :

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Être apte médicalement.
- Être ou avoir été titulaire du CACES® correspondant à la demande.
- Savoir lire, écrire et comprendre le français.

Ces pré-requis garantissent que tous les participants possèdent une base minimale de connaissances et de compétences leur permettant de suivre la formation efficacement.



### **Modalités pédagogiques**

Les modalités pédagogiques employées durant cette formation incluent une méthode participative qui favorise l'interaction entre formateurs et stagiaires. Cette approche permet d'associer des exercices pratiques à des apports théoriques, garantissant ainsi une assimilation optimale des connaissances.

Les formateurs, tous qualifiés et expérimentés, animeront des sessions qui alterneront entre exposés théoriques, études de cas, et simulations pratiques. Cela permet aux stagiaires de se familiariser avec les PEMP dans des conditions réelles d'utilisation.

Un suivi personnalisé sera proposé, avec des moments d'échanges pour répondre aux questions des stagiaires et adapter le contenu aux besoins spécifiques de chaque groupe.



### **Moyens et supports pédagogiques**

Supports de cours numériques



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Les modalités d'évaluation se divisent en deux parties : théorique et pratique. Les épreuves théoriques évaluent les connaissances à partir des fiches définies dans l'annexe A3/1, tandis que les épreuves pratiques se basent sur les compétences nécessaires à la conduite sécurisée des PEMP.

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit :

- Obtenir une note moyenne minimale de 70/100 sur l'ensemble des tests.
- Obtenir au moins la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- Réussir les épreuves pratiques sans hésitation ou ralentissement anormaux.

Une attestation de fin de formation sera remise aux candidats ayant réussi.



### **Informations sur l'admission**

Les modalités d'admission sont assez simples : les candidats doivent s'inscrire au plus tard 48 heures avant le début de la formation. Cette période permet d'organiser les sessions de manière optimale.

En cas de non-réussite aux épreuves, un suivi sera proposé pour permettre au candidat de se préparer à un nouvel essai.



### **Informations sur l'accessibilité**

Cette formation prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être proposés pour faciliter l'accès à la formation.

Il est recommandé de contacter le référent handicap, Sébastien PELOUX, pour discuter des besoins spécifiques avant le début de la formation. Le formateur s'engage à adapter le contenu et les modalités d'évaluation en fonction des besoins identifiés.

Les locaux sont accessibles, et des supports adaptés peuvent être fournis pour garantir une formation de



qualité pour tous les participants.